

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le **8 février 2016** à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Michel Lavoie, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Geneviève Gilbert et Gilbert Cardinal.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

### Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal** de la séance régulière du 18 janvier 2016
- 4. Finance et trésorerie**
  - 4.1 Fonds d'administration
  - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
  - 4.3 Fonds de roulement
  - 4.4 Fonds de règlement (aucun)
  - 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2016
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Embauche d'un assistant-greffier et responsable des ressources humaines (congé de maternité)
  - 5.2 Appui à la demande d'exemption de taxes pour le 887, rue Principale (Sœurs de la Charité de Sainte-Marie)
  - 5.3 Autorisation de signature - demande au fonds du pacte rural
  - 5.4 Appui à la MRC de Matawinie pour la disponibilité du bois de chauffage
  - 5.5 Participation au projet *Destinations plein air Lanaudière* de Tourisme Lanaudière
  - 5.6 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la MRC de Matawinie relative au projet de convention de location de points de présence et à une largeur de bande passante
  - 5.7 Autorisation d'accès à la firme ELPC à la salle des télécommunications de la Municipalité dans le cadre du prolongement de réseau de la fibre optique
  - 5.8 Autorisation à la firme ELPC pour l'installation d'un abri de télécommunication sur un terrain municipal dans le cadre du prolongement de réseau de la fibre optique
- 6. Urbanisme et Environnement**
  - 6.1 Demandes de dérogation mineure
    - 6.1.1 pour le 30, chemin Gérard, empiètement en marge avant (garage)
  - 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale
    - 6.2.1 pour le lot 7-2-11, rang 2, canton Lussier, chemin du Domaine-Escarpé (terrain en forte pente)
  - 6.3 Demande de permis de lotissement
    - 6.3.1 pour le lot 24-26 et une partie du lot 24, rang 4, canton de Lussier (Versant Saint-Donat)
  - 6.4 Autorisation à la firme Conseillers forestiers Roy pour une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour le contrôle biologique des insectes piqueurs
- 7. Loisirs sportifs et culturels**
  - 7.1 Demande au Mouvement national des Québécoises et Québécois
  - 7.2 Demande d'aide financière du Grand Prix cycliste Sainte-Agathe-Le Nordet Saint-Donat
  - 7.3 Autorisation de signature pour les protocoles d'entente triennale avec certains organismes donatiers
  - 7.4 Demande de passage de la Grande Traversée 2016

**8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments (aucun)**

**9. Sécurité incendie et sécurité civile**

- 9.1 Mandat à l'UMQ pour achat de différents produits utilisés en sécurité incendie

**10. Divers**

- 10.1 Inscription de conseillers municipaux aux prochaines assises de l'UMQ

**11. Période d'information**

- 11.1 Envoi des comptes de taxes le 11 février 2016  
11.2 Prochaines activités de la Féerie d'hiver  
11.3 Activité de curling au lac Croche  
11.4 *Semaine des enseignantes et enseignants et Journées de la persévérance scolaire*

**12. Période de questions**

**13. Fermeture de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**16-02-027** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé, en :

- ajoutant le point 5.9 Mandat pour représentation dans le cadre d'une poursuite – dossier numéro 705-17-006636-169

**3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2016**

**16-02-028** Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2016 soit et est adopté comme déposé.

**4. Finances et trésorerie**

**4.1 Fonds d'administration**

**16-02-029** Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes présentés pour un montant total de 337 228,78 \$ au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et (ou) réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

*Signé : Sophie Charpentier*  
Sophie Charpentier, MBA

#### 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

**16-02-030** Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt par la secrétaire-trésorière et directrice générale de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux.

Au 31 janvier 2016, le fonds s'élève à la somme 39 930,55 \$.

#### 4.3 Fonds de roulement

**16-02-031** Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le compte présenté au fonds de roulement :

Chèque numéro	Fournisseur	Montant	Remboursement
6868	Digital communications	218,45 \$	1

daté du 8 février 2016 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je soussignée Sophie Charpentier, MBA, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée et (ou) réalisée par la Municipalité de Saint-Donat.

*Signé : Sophie Charpentier*  
Sophie Charpentier, MBA

#### 4.4 Fonds de règlement (aucun)

#### 4.5 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2016

**16-02-032** Il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 31 janvier 2016.

Le comparatif des dépenses à ce jour en fonction des années 2015-2016 est décrit au tableau ci-dessous :

<b>REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2016</b>					
	<b>Budget</b>	<b>Réel au 31 janvier 2016</b>	<b>Engagements au 31 janvier 2016</b>	<b>Solde disponible</b>	<b>%</b>
Dépenses	12 623 438	661 468	23 012	11 938 958	
Affectations	1 273 305	10 000	-	1 263 305	
<b>total</b>	<b>13 896 743</b>	<b>671 468</b>	<b>23 012</b>	<b>13 202 263</b>	<b>5.00%</b>
<b>REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2015</b>					
	<b>Budget</b>	<b>Réel au 31 janvier 2015</b>	<b>Engagements au 31 janvier 2015</b>	<b>Solde disponible</b>	<b>%</b>
Dépenses	12 259 039	615 309	88 741	11 554 989	
Affectations	1 514 429	-		1 514 429	
<b>total</b>	<b>13 773 468</b>	<b>615 309</b>	<b>88 741</b>	<b>13 069 418</b>	<b>5.11%</b>

## 5. Administration générale

### 5.1 Embauche d'un assistant-greffier et responsable des ressources humaines (congé de maternité)

**16-02-033** Attendu le départ temporaire de la directrice générale adjointe pour une période approximative d'une année à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain ;

Attendu l'appel de candidatures afin de pourvoir ce poste ;

Attendu les entrevues tenues au cours des dernières semaines ;

Attendu la recommandation favorable de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Attendu les discussions tenues entre les parties à cet égard ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat de travail à intervenir avec M. Louis Pilon pour le poste temporaire d'assistant-greffier et responsable des ressources humaines, et ce, aux termes de la *Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres* de la Municipalité présentement en vigueur notamment en regard du point d'ancrage 1 de la classe salariale E figurant à l'Annexe 2.

### 5.2 Appui à la demande d'exemption de taxes pour le 887, rue Principale (Sœurs de la Charité de Sainte-Marie)

**16-02-034** Attendu la demande adressée par la Commission municipale du Québec le 26 novembre 2015 afin d'obtenir l'avis de la Municipalité à l'égard d'une demande d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 887, rue Principale, appartenant aux Sœurs de la Charité de Sainte-Marie et portant le matricule 62060-5030-55-9555 ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière déposée par les Sœurs de la Charité de Sainte-Marie auprès de la Commission municipale du Québec, pour l'immeuble situé au 887, rue Principale, à Saint-Donat.

### 5.3 Autorisation de signature – demande au fonds du pacte rural

**16-02-035** Attendu que la Municipalité projette revitaliser la majeure partie de la rue Principale notamment en implantant des saillies ainsi que des îlots de verdure ;

Attendu que, pour ce faire, la Municipalité veut bénéficier de l'aide financière du pacte rural dont la gestion est confiée à la MRC Matawinie ;

Attendu que la Municipalité est disposée à défrayer un minimum de 20 % du coût du projet ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer et à déposer pour et au nom de la Municipalité une demande de financement pour un montant de 76 797,10 \$ dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* au fonds du pacte rural dédié aux projets sur le territoire de la Municipalité dans le cadre du projet mentionné plus haut et à signer le protocole d'entente ou tout autre document relatif à ce projet.

#### 5.4 Appui à la MRC de Matawinie pour la disponibilité du bois de chauffage

**16-02-036** Attendu la difficulté pour les citoyens d'obtenir du bois de chauffage provenant des terres du domaine de l'État ;

Attendu la proportion du bois récolté sur ces terres destiné aux usines de transformation de bois ;

Attendu l'importance des retombées locales dans le processus d'acceptabilité sociale de la récolte du bois dans les forêts des terres du domaine de l'État ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'inciter le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement à rendre disponibles des volumes de bois destiné à l'achat de bois de chauffage pour les citoyens.

#### 5.5 Participation au projet *Destinations plein air Lanaudière* de Tourisme Lanaudière

**16-02-037** Attendu la campagne de promotion spécifique pour le produit *Destinations plein air Lanaudière* de Tourisme Lanaudière ;

Attendu que la Municipalité souhaite appuyer l'investissement promotionnel des entreprises de son territoire et, par conséquent, contribuer à la croissance de son industrie touristique tout en profitant de la synergie régionale et de la notoriété de Lanaudière en tant que région touristique ;

Attendu que la Municipalité désire se positionner comme une destination de marque à l'intérieur de la grande région de Lanaudière, et ce, pour les années 2016 et 2017 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de participer financièrement au projet *Destinations plein air Lanaudière* de Tourisme Lanaudière pour un montant de 6 000 \$ par année pour les années 2016 et 2017 ;
- que cette somme soit prélevée au poste budgétaire 02-621-00-499.

5.6 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la MRC de Matawinie relative au projet de convention de location de points de présence et à une largeur de bande passante

**16-02-038** Attendu que la Municipalité de Saint-Donat doit convenir d'une entente intermunicipale avec la MRC de Matawinie en lien avec ce projet ;

Attendu que celle-ci autoriserait la MRC de Matawinie à conclure une entente avec la firme ELPC lui permettant d'accéder gratuitement aux installations et locaux de la Municipalité pour l'installation des équipements requis pour le déploiement d'internet haute vitesse sur son territoire ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité une entente intermunicipale avec la MRC de Matawinie aux fins mentionnées ci-dessus.

5.7 Autorisation d'accès à la firme ELPC à la salle des télécommunications de la Municipalité dans le cadre du prolongement de réseau de la fibre optique

**16-02-039** Attendu la résolution 16-02-038 ;

Attendu que pour relier le réseau de la firme ELPC à celui de la MRC de Matawinie, un accès à la salle des télécommunications de l'hôtel de ville est requis pour l'installation de certains équipements nécessaire au bon fonctionnement du projet ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la firme ELPC soit et est par la présente autorisée à accéder à la salle des télécommunications de la Municipalité aux fins mentionnées ci-dessus.

5.8 Autorisation à la firme ELPC pour l'installation d'un abri de télécommunication sur un terrain municipal dans le cadre du prolongement de réseau de la fibre optique

**16-02-040** Attendu les résolutions 16-02-038 et 16-02-039;

Attendu que la firme ELPC doit procéder à l'installation d'un abri de télécommunication sur un terrain municipal dans le cadre du prolongement de réseau de la fibre optique de la MRC de Matawinie ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité que la firme ELPC soit et est par la présente autorisée à installer l'abri mentionné ci-dessus à un emplacement à être déterminé de concert avec les services municipaux concernés et dans le respect de la réglementation en vigueur à cet égard.

5.9 Mandat pour représentation dans le cadre d'une poursuite –  
dossier numéro 705-17-006636-169

**16-02-041** Attendu la demande introductive d'instance en passation de titre déposée par la firme Greenspoon Bellemare S.E.N.C.R.L au nom de l'entreprise 307352 Canada inc. en date du 13 janvier 2016 ;

Attendu que la Municipalité doit mandater une firme d'avocats afin d'être représentée et de défendre ses droits quant à cette poursuite ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L afin de représenter la Municipalité dans le cadre de cette demande introductive d'instance et dans le cadre de toute autre poursuite future en lien avec le même dossier, soit celui du projet Azimut n'ayant pu voir le jour compte tenu de l'incendie majeur survenu en octobre 2013.

6.1 Demande de dérogation mineure

6.1.1 pour le 30, chemin Gérard, empiétement en marge avant  
(garage)

**16-02-042** Attendu la demande de dérogation mineure numéro 2015-0089, présentée par M. Christian Roch et M<sup>me</sup> Lise Chapdelaine, pour leur propriété située au 30, chemin Gérard, étant constituée du lot 33-1-46, rang 3, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4932-04-8884, à l'effet de permettre la construction d'un garage, lequel serait situé à 4,50 mètres de la ligne avant, alors que la marge avant minimum prescrite aux termes de la grille des usages et normes H01-68, étant l'annexe B du *Règlement sur le zonage numéro 91-351*, est fixée à 7,5 mètres ;

Attendu les emplacements du système septique et du puits ;

Attendu la topographie du terrain à cet endroit et l'accumulation d'eau sur une partie importante du terrain ;

Attendu que les requérants souhaitent construire leur garage à cet endroit et conserver les arbres existants ;

Attendu que les requérants ont tout le temps collaboré avec le Service de l'urbanisme en reculant à plusieurs reprises le garage projeté ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise une disposition du *Règlement sur le zonage numéro 91-351* pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

Attendu que l'application du *Règlement sur le zonage* créerait un préjudice sérieux aux requérants, à savoir qu'ils ne pourraient construire le garage projeté ;

Attendu que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 janvier 2016 ;

Attendu que la demande a été affichée le 22 janvier 2016 ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2015-0089, présentée par M. Christian Roch et M<sup>me</sup> Lise Chapdelaine, pour leur propriété située au 30, chemin Gérard, étant constituée du lot 33-1-46, rang 3, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4932-04-8884, afin d'autoriser la construction d'un garage, lequel serait situé à 4,50 mètres de la ligne avant, alors que la marge avant minimum prescrite aux termes de la grille des usages et normes H01-68, étant l'annexe B du *Règlement sur le zonage numéro 91-351*, est fixée à 7,5 mètres. Le tout tel que présenté sur un plan projet d'implantation, préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 4 décembre 2015 et portant le numéro 21991 de ses minutes et conditionnellement à la plantation d'un couvert végétal sur la partie du terrain restante et le séparant au chemin public, tenant compte que l'habitation est déjà dégagée de plantation d'arbres.

Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est émis.

## 6.2 Demande de permis de plan d'implantation et d'intégration architecturale

### 6.2.1 pour le lot 7-2-11, rang 2, canton Lussier, chemin du Domaine-Escarpé (terrain en forte pente)

**16-02-043**

Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-0003, présentée par M. Jean Plamondon, pour sa propriété située au chemin du Domaine-Escarpé, étant constituée du lot 7-2-11, rang 2, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 5226-97-0281, à l'effet de permettre la construction d'une habitation sur un terrain présentant une forte pente, soit de plus de 20 % ;

Attendu les plans, les échantillons et les photographies proposés par le requérant ;

Attendu que suite à une visite du site, il a été constaté que l'habitation projetée ne sera pas vue à partir de la route 125 Sud ;

Attendu que pour dissimuler l'habitation à même le paysage naturel, le requérant devrait laisser intacts les arbres existants, mais qu'il peut tout de même les élaguer afin de dégager une vue sur le lac ;

Attendu que les prescriptions établies à l'article 8.4.1 a) et b) du *Règlement sur le zonage numéro 91-351* sont respectées ;

Attendu qu'à l'examen du dossier complet les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la conformité au chapitre 8 du *Règlement sur le zonage numéro 91-351* et ses amendements est rencontrée ;

Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 janvier 2016 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accorder ce plan d'implantation et d'intégration architectural présenté par M. Jean Plamondon, pour sa propriété située au chemin du Domaine-Escarpé, étant constituée du lot 7-2-11, rang 2, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 5226-97-0281, afin de permettre la construction d'une habitation sur un terrain présentant une pente de plus de 20 %. Le tout tel que présenté sur un plan de construction préparé par Pable Trevisan, ingénieur et Jean-Sébastien Morin, technologue, en date du 20 novembre 2015 et sur un certificat d'implantation préparé par Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 2015 et portant le numéro 34173 de ses minutes. Par ailleurs, le requérant devra laisser intacte la barrière végétale et élaguer les branches s'il désire dégager une vue sur le lac ;
- et d'autoriser le Service d'urbanisme à délivrer le permis de construire.

### 6.3 Demande de permis de lotissement

#### 6.3.1 pour le lot 24-26 et une partie du lot 24, rang 4, canton de Lussier (Versant Saint-Donat)

**16-02-044** Attendu le plan projet de lotissement déposé par Gestion Perron & Fils inc., pour la modification du lot 24-26, rang 4, canton de Lussier, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 15 janvier 2016 et portant le numéro 2276 de ses minutes, visant à agrandir ledit lot 24-26 existant, d'une superficie additionnelle de 1 240 mètres carrés, représentant une superficie totale de 4 276,8 mètres carrés, suite à cet ajout ;

Attendu le permis de lotissement numéro 2015-1024, émis le 5 août 2015 et la résolution du Conseil numéro 14-07-250, en date du 24 juillet 2014 ;

Attendu qu'aux termes de l'article 45 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 06-728*, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la Municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan ;

Attendu qu'aux termes de l'article 2.15 du *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 91-355*, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

Attendu qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution aux fins de parc en argent pour la partie de terrain additionnelle de 1 240 mètres carrés ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'accorder la demande de permis de lotissement déposée par Gestion Perron & Fils inc., pour la modification du lot 24-26, rang 4, canton de Lussier, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 15 janvier 2016 et portant le numéro 2276 de ses minutes. Cette demande vise à agrandir ledit lot 24-26 existant, d'une superficie additionnelle de 1 240 mètres carrés, représentant une superficie totale de 4 276,8 mètres carrés et, suite à cet agrandissement, elle sera assujettie au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 15 janvier 2016 et portant le numéro 2276 de ses minutes.

#### 6.4 Autorisation de la firme Conseillers forestiers Roy pour une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour le contrôle biologique des insectes piqueurs

**16-02-045** Attendu que pour effectuer le contrôle biologique des insectes, un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire ;

Attendu le délai pour l'obtention d'un tel certificat d'autorisation ;

Attendu le contrat récemment octroyé à la firme Conseillers forestiers Roy confirmant que cette demande de certificat d'autorisation n'engagera aucuns frais pour la Municipalité ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la firme Conseillers forestiers Roy à déposer une demande de certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Municipalité de Saint-Donat, et ce, pour les années 2016 et 2017, auprès ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.

## **7. Loisirs sportifs et culturels**

### 7.1 Demande au Mouvement national des Québécoises et Québécois

**16-02-046** Attendu que la Municipalité de Saint-Donat organisera des activités pour souligner la fête nationale qui se tiendra le 24 juin prochain ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels à déposer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2016.

## 7.2 Demande d'aide financière du Grand Prix cycliste Sainte-Agathe-Le Nordet Saint-Donat

**16-02-047** Attendu la demande d'aide financière du Grand Prix cycliste Sainte-Agathe-Le Nordet Saint-Donat pour amortir les coûts de fabrication de plusieurs pancartes de détour acceptées par Transports Québec et qui seront réutilisées par la suite ;

Attendu la participation financière d'autres municipalités dont les routes seront également sillonnées par cet événement ;

Attendu l'importance de ce genre d'événement pour la région et que ces panneaux bonifient la sécurité du parcours ;

Attendu la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels dans son rapport en date du 22 décembre 2015 ;

Attendu que les critères établis à la *Politique d'aide financière et de soutien aux organismes* ont été respectés ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. d'accorder une aide financière de 500 \$ au Grand Prix cycliste Sainte-Agathe-Le Nordet Saint-Donat pour la fabrication de pancartes de détour ;
2. que cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire 02-690-00-970.

## 7.3 Autorisation de signature pour les protocoles d'entente triennale avec certains organismes donatien

**16-02-048** Attendu la résolution 15-12-493 modifiant la *Politique d'aide financière et de soutien aux organismes* afin de faciliter certaines dispositions en regard de demandes d'aides financières récurrentes ;

À ces faits, il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité des protocoles d'entente triennale avec les organismes suivants :

- Femmes Actives de Saint-Donat et NDM
- Regroupement des loisirs jeunesse de Saint-Donat
- Club Nautique Saint-Donat
- Vélo-club San Donato

## 7.4 Demande de passage de la Grande Traversée 2016

**16-02-049** Attendu que la Grande Traversée est un événement cycliste sans pareil qui invite les jeunes du secondaire à se surpasser en traversant, à vélo le Canada et en promouvant de saines habitudes de vie à travers l'exercice physique ;

Attendu que les organisateurs requièrent l'appui de la Municipalité pour les démarches à entreprendre auprès des organismes

gouvernementaux dont l'aide sera nécessaire afin d'assurer le déroulement sécuritaire de la Grande Traversée 2016 le 23 mai 2016 ;

Attendu le rapport de la directrice du Service des loisirs sportifs et culturels en date du 18 janvier 2016 ;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer les organisateurs de la Grande Traversée 2016 lors du passage des cyclistes et du cortège de sécurité au village le 23 mai 2016, à condition qu'ils obtiennent les autorisations à cette fin du ministère des Transports du Québec et que les intervenants d'urgence, notamment la Sûreté du Québec, soient dûment avisés.

## **8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments (aucun)**

## **9. Sécurité incendie et sécurité civile**

### 9.1 Mandat à l'UMQ pour achat de différents produits utilisés en sécurité incendie

**16-02-050**

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité incendie ;

Attendu que l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire ;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que la Municipalité de Saint-Donat confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité incendie nécessaires aux activités de la Municipalité ;
- Que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public numéro SI-2016. De ce fait, la Municipalité accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres ;

- Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmises par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;
- Que la Municipalité procédera à ses achats des produits inscrits, selon les quantités réelles requises, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-2016;
- Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres SI-2015, ce pourcentage est établi à 1 % (ou 150 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ ;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## 10. Divers

### 10.1 Inscription de conseillers municipaux aux prochaines assises de l'UMQ

**16-02-051** Attendu l'intérêt pour la Municipalité que des membres du conseil municipal assistent aux assises de l'UMQ compte tenu de la nature des ateliers offerts, de l'opportunité de réseautage avec les autres municipalités, des idées novatrices et pouvant s'appliquer à notre Municipalité ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire Joé Deslauriers et les conseillers Luc Drapeau, Louis Dubois, Gilbert Cardinal et Marie-Josée Rochon à assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 11 au 13 mai 2016 à Québec. Les frais d'inscriptions aux Assises ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage seront assumés par la Municipalité.

## 11. Période d'information

- 11.1 Envoi des comptes de taxes le 11 février 2016
- 11.2 Prochaines activités de la Féerie d'hiver
- 11.3 Activité de curling au lac Croche
- 11.4 *Semaine des enseignantes et enseignants et Journées de la persévérance scolaire*
- 11.5 Séance extraordinaire du conseil municipal le 19 février 2016 à 17 h
- 11.6 Accès internet haute vitesse
- 11.7 Citation du maire

## 12. Période de questions

Des questions sont posées concernant le sujet suivant :

1. Nautisme à Saint-Donat

**13. Fermeture de la séance**

**16-02-052**

Il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 20 h 35.

---

Sophie Charpentier  
Secrétaire-trésorière et  
directrice générale

---

Joé Deslauriers  
Maire